

*Questions orales*

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'ai entendu le député dire que les Canadiens ne verront aucune réduction d'impôt en 1991. Je voudrais lui signaler certaines publicités de la société Chrysler qui passent à la télévision en ce moment. Cette société dit: «Nous allons réduire les prix actuellement pour que les Canadiens qui achètent une voiture maintenant puissent bénéficier entièrement de la baisse des prix qui se produira le 1<sup>er</sup> janvier grâce à la TPS.» Si mon collègue cherche des exemples concrets, voilà un exemple d'environ 800 \$.

\* \* \*

**LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON**

**M. Stan Keyes (Hamilton Ouest):** Monsieur le Président, d'après Duncan Beattie, ancien député conservateur qui est maintenant membre de la Commission du havre de Hamilton, le vice-premier ministre savait, il y a quatre ans, lorsqu'il était ministre des Transports, que la Commission s'intéressait à un terrain appartenant à J. I. Case, dont M. Peter Lush était l'agent. M. Lush a quand même été nommé à la Commission.

En janvier dernier, il en est devenu le président. Pourtant, il est encore l'agent de J. I. Case en ce qui concerne un autre terrain. Qu'est-ce que l'actuel ministre des Transports sait de cette affaire et depuis quand l'a-t-il appris?

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, il existe une importante différence de fond entre les questions des deux critiques en matière de transports. L'une portait sur des faits, l'autre n'est que de la diffamation.

**M. Boudria:** Retirez cela tout de suite!

**Une voix:** Laquelle?

**M. Lewis:** Vous avez raison. Je retire cette allégation. Vous avez raison.

**M. le Président:** Peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, la question de conflit d'intérêts s'est posée en mars dernier. Elle a été tranchée par le bureau d'avocats Borden and Elliott qui a été engagé pour faire enquête. J'ai un rapport complet sur cette affaire. Mon honorable ami sait qu'elle a été réglée à ce moment. On peut le voir imprimé noir sur blanc. L'affaire est maintenant classée.

**M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de noter que le ministre a

négligé de lire le reste de la manchette parue dans l'imprimé dont il parle et qui dit: «Lush retire son entreprise d'une affaire concernant un terrain portuaire.» On peut lire plus loin dans l'article: «M. Lush a refusé de révéler le montant de la commission que sa société s'attendait à toucher sur la vente du second terrain.» Cependant, M. Lush a quand même pris le chèque de 400 000 \$. Cela explique ce que j'ai dit.

Aujourd'hui, le Comité des finances et de l'administration de Hamilton a demandé à l'unanimité au ministre des Transports d'ouvrir une enquête publique sur toute l'affaire. Le ministre va prendre prétexte du jugement de la Cour suprême de l'Ontario, qui dit:

C'est clairement une question de compétence provinciale. . .

Le gouvernement fédéral peut tenir une enquête publique complète.

Est-ce que le ministre des Transports pourrait dire à la Chambre si la ministre d'Etat aux Affaires indiennes savait que Peter Lush était l'agent de J. I. Case lorsqu'elle lui a demandé d'assumer la présidence de la Commission du havre de Hamilton?

**Une voix:** Encore un autre dans l'assiette au beurre. Quelle honte!

• (1450)

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Le jour même où M. Peter Lush, à cause de l'information rendue publique à la Chambre, a démissionné du poste de président de la Commission du havre de Hamilton, poste qu'il devait au favoritisme politique, et avant que ne soit choisie l'étude d'avocats devant faire enquête sur l'affaire, voilà que M. Glen Shortliffe quitte le poste de sous-ministre des Transports pour passer au Bureau du Conseil privé.

Le premier ministre peut-il garantir que, en dépit de cette mutation, l'ancien sous-ministre des Transports sera entièrement disponible pour répondre à des questions sur cette affaire?

**M. Andre:** Je ne pense pas qu'une question comme celle-là soit recevable.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Deux choses. M. Shortliffe est un fonctionnaire exceptionnel et il a fait un travail remarquable au service du Canada. Il pourra répondre à n'importe quelle question n'importe quand, qu'il occupe le poste de secrétaire associé du Conseil privé, celui de sous-ministre de la Défense nationale ou encore un autre poste dans la fonction publique du Canada.